CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

22 MAI 2017

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Michel VIALAY, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Atika MORILLON, Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Bernard MOSCODIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Catherine ESCRICH, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Cécile DUMOULIN, Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Monsieur Alexandre SOTTY, Madame Anne-Marie OSTYN, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA.

Pouvoirs donnés à : Madame Véronique TSHIMANGA pouvoir à Nathalie AUJAY, Monsieur Philippe ALLIO pouvoir à Blandine THOLANCE, Monsieur Jean-Baptiste BASSE pouvoir à Amadou DAFF, Monsieur Yasar HUSSAIN pouvoir à Jean-Luc SANTINI.

Absents :
Madame Khadija MOUDNIB, Monsieur Ali EL ABDI, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Marc JAMMET, Madame Charlotte COLATOSTI.

La séance est ouverte à 20 h 38 sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur JOUHANNEAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance sera abordée une question orale.

Le compte rendu de séance du 27 mars 2017 fait l'objet d'une remarque.

M. MARIOJOULS indique faire opposition au compte rendu de séance.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 32 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- de reprendre la provision pour risque de 3 000 000 euros constituée par délibération du 27 mars 2017 afin de faire face au risque financier encouru sur les contrats de swaps.

2. Par 32 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2017 de la Ville par chapitre et opération qui s'établit comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	18 051 092 euros	18 051 092 euros
Section d'investissement	8 943 000 euros	8 943 000 euros

3. Par 32 voix POUR, 6 voix CONTRE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celle-ci,

- d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Natixis et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

4. Par 30 voix POUR, 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Pierre BEDIER), 6 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer, en tant que garant, la convention de transfert des prêts entre l'OPIEVOY et Les Résidences Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré.

5. Par 35 voix POUR, 3 voix CONTRE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- d'approuver le rapport 2016 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

6. Par 35 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- de compléter la liste des bénéficiaires du Régime Indemnitaire aux agents contractuels recrutés sur un emploi permanent sur la base de :

- l'article 3-1 : remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- l'article 3-2 : vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité de service.

- d'attribuer un montant individuel aux agents contractuels recrutés sur un emploi permanent en fonction de critères inhérents aux missions du poste occupé.

7. Par 32 voix POUR, 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL), 3 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- de créer le poste de Directeur Initiatives Locales, à temps complet, correspondant au grade d'Administrateur.

8. Par 32 voix POUR, 3 voix CONTRE (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA), 3 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL),

DECIDE :

- d'adopter les tarifs municipaux actualisés, tels que présentés dans le recueil consultable au Bureau Gestion des Assemblées,

- d'approuver l'entrée en vigueur de ces tarifs aux dates de prestations telles qu'énoncées en face des montants dans le recueil précité.

9. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de donner acte** de la communication du rapport annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, au titre de l'année 2016.

10. Par 35 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL),

DECIDE :

- **d'attribuer** les subventions suivantes :

Association Kawral Quiraye ..... 2 000 euros
Association pour le Développement d'Ourossogui ..... 2 000 euros
Association des ressortissants de Wendou Aly ..... 2 000 euros
Association THIOSSANE NGAWLAAGU ..... .2 000 euros
Association de citoyenneté et de développement de Séling ..... 2 000 euros
Association des ressortissants de Marsa ..... 2 000 euros
Association pour le Développement de Dalafing et ses environs
en France ..... 2 000 euros
Association de Développement Agricole de Saré Mary ..... 2 000 euros

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions nécessaires au versement des participations de la Ville ainsi que les éventuels avenants,

- **dit** que la dépense totale est inscrite au Budget Primitif 2017.

11. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'objectif et de financement du dispositif Vacaf-Ave (Aides aux Vacances Enfants) de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY), ainsi que tous les documents y afférents.

12. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la modification de l'agrément « modulé PMI » en un agrément « modulé CNAF » pour les trois (3) multi-accueils suivants :

- « Pain d'Epices »,
- « Les P'tits Lapins »,
- « Pirouette »,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

13. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le projet d'extension et de restructuration du multi-accueil Les Petits Artistes,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,

- **de signer** la convention afférente et ses éventuels avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY).

14. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de réaménagement du multi-accueil Pain d'Epices,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,

- **de signer** la convention afférente et ses éventuels avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY).

15. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de création d'une « école rouge et bleu »,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,

- **de signer** la convention afférente et ses éventuels avenants avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

16. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de création d'une « école rouge et bleu »,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements correspondants,

- **de signer** la convention afférente et ses éventuels avenants avec le Conseil Départemental des Yvelines.

17. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer les pièces de l'accord-cadre pour le transport de personnes pour la Ville de Mantes-la-Jolie (n° 16S0053), ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de cet accord-cadre y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels dans les limites de la législation en vigueur, conclu avec les sociétés suivantes :

Lot n° 1 - Transport dans le cadre des activités régulières scolaires physiques et sportives : pour un montant minimum annuel de 35 000 euros HT et un montant maximum annuel de 90 000 euros HT à la société TRANSDEV sise 3 route de Bû-ZAC de la Prévôté 78550 Houdan.

Lot n° 3 - Transport hors agglomération jusqu'à 150 kms : pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et un montant maximum annuel de 110 000 euros HT à la société GRISEL sise 10 rue de la Haute Borne 27140 Gisors.

Lot n° 4 - Transport hors agglomération au-delà de 150 kms : pour un montant minimum annuel de 30 000 euros HT et un montant maximum annuel de 90 000 euros HT à la société GRISEL sise 10 rue de la Haute Borne 27140 Gisors.

- de déclarer infructueux l'accord-cadre pour le transport de personnes pour la Ville de Mantes-la-Jolie (n°16S0053) – Lot n° 2 : Transport en agglomération hors activités régulières scolaires physiques et sportives.

18. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (CGET) et de la Communauté Urbaine GPS&O, pour des actions dont la dépense est prévue au budget 2017,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec l'Etat et la Communauté Urbaine GPS&O, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

19. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'autoriser la Ville de Mantes-la-Jolie à lancer un Appel à Projets spécifique « Politique de la Ville 2017 »,

- d'autoriser le Maire à ventiler l'enveloppe destinée à la Politique de la Ville pour l'année 2017 selon les réponses formulées à cet Appel à Projets.

20. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une Dotation Politique de la Ville (DPV) pour des actions dont la dépense est prévue au BP 2017 ou seront inscrites au BP 2018,

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention avec l'Etat.

Le point 21, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées - Convention de partenariat, est retiré de l'ordre du jour.

22. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de donner** son accord de principe sur l'économie générale du projet de la requalification de la Tour Boileau,

- **d'approuver** la convention d'aide au redressement de Copropriété en Difficulté Soutenue par la Région (CDSR), dont les signataires seront la copropriété de la Tour Boileau, la Région Ile-de-France, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Ville,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces décisions.

23. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de donner** son accord de principe sur l'économie générale du projet de la requalification de la Tour d'Estrées,

- **d'approuver** la convention d'aide au redressement de Copropriété en Difficulté Soutenue par la Région (CDSR), dont les signataires seront la copropriété de la Tour d'Estrées, la Région Ile-de-France, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et la Ville,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces décisions.

24. A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de prendre acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de l'ouverture du débat au sein du Conseil Municipal qui ont permis aux Conseillers de discuter utilement sur les orientations du PADD envisagées.

25. Par 35 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- d'approuver la rétrocession du bail commercial du local sis 2 rue Gambetta acquis par exercice du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux par la Ville à la SARL JJ BROS & Co ou tout autre substitué, pour un montant de 30 000 euros auxquels s'ajouteront tous les frais d'acte notarié et frais annexes liés à la rétrocession qui seront à la charge de cet acquéreur,

- **d'approuver** les modalités de paiement selon les conditions suivantes : un montant de 10 000 euros à la signature et un montant de 20 000 euros en paiement à terme comme suit : un remboursement échelonné du capital à hauteur de 20 000 euros et des intérêts afférents à un taux de 0,90 % par échéances mensuelles et constantes sur une durée de trois (3) ans,

- d'approuver l'inscription d'un nantissement sur le fonds de commerce,

- **d'autoriser** le Maire à signer la promesse de rétrocession du droit au bail, l'acte authentique et tout autre document afférent à cette opération, sous réserve de l'hypothèse où le candidat susvisé ne serait pas en mesure d'honorer ses engagements, et/ou à la condition de l'accord du bailleur d'une part et du syndicat des copropriétaires concernant la mise aux normes du local pour l'activité envisagée (notamment extraction) d'autre part et/ou en cas de refus de la copropriété de l'activité envisagée,

- de déclarer l'attribution sans suite dans l'hypothèse où le candidat susvisé ne serait pas en mesure d'honorer ses engagements, et/ou à la condition de l'accord du bailleur d'une part et du syndicat des copropriétaires concernant la mise aux normes du local pour l'activité envisagée (notamment extraction) d'autre part et/ou en cas de refus de la copropriété de l'activité envisagée.

26. Par 35 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- d'acquérir le bien sis 35 rue du Val Notre Dame cadastré AI 258 concernant un hangar et une dépendance d'une surface totale de 196 m² sur une parcelle de 504 m² pour un montant de 158 000 euros,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

27. Par 35 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA),

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention cadre d'hébergement des concentrateurs et les conventions particulières par site avec GRDF dans le cadre du projet de « Compteurs Communicants Gaz ».

QUESTIONS ORALES

A la demande de Madame COSTE :
- prise de décision sur le devenir des rythmes scolaires sur la commune.

Le Maire lève la séance à 22 h 30, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 3 juillet 2017.

Le Maire

Michel VIALAY